

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 30 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit avril, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le treize avril deux mil dix-sept.

ORDRE DU JOUR :

- Création postes pour avancement de grade
- Convention de travaux extension réseaux Rue de Bû
- Dénomination Rue
- Tarifs 14 Juillet
- Extension du périmètre de l'Agglomération du Pays de Dreux
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Convention pour mission de maîtrise d'œuvre avec l'ATD
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse - ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – HERBEAUX Etienne – BARBOT Claire – LABOUE Jean – SCHLICH Daniel - LE JOSSEC Cyril - HUILIO Virginie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

HEBERT Benoît à QUENTIN Virginie
MIRETTI Josiane à ALTUR Marie-Lise
GATEAU Christophe à HUILIO Virginie
DHERMANT Anne-Marie à BARBOT Claire
CLAISE Muriel à COENON Guy

Absents

BOEGLIN Isabelle – BEHEREC Philippe – CAMPION Alexandra -

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

CREATION POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes du décret N°2017-715 du 2 Mai 2017, entré en vigueur le 5 Mai 2017, la règle des quotas à respecter pour l'examen des propositions d'avancements de grade en échelle C2 (une nomination après examen ouvrant 2 nominations au choix, possibilité d'une nomination par voie dérogatoire...) a été supprimé.

Par conséquent, l'autorité territoriale n'est plus limitée par le nombre de propositions d'avancement à un grade de l'échelle C2, à la condition que les agents remplissent évidemment les nouvelles conditions d'avancement de grade.

Madame le Maire propose donc la création des postes suivants au 1^{er} JUIN 2017 pour les agents concernés :

- UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à temps complet
- UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE à temps complet
- CINQ POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à temps complet
- UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à 29/35°

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la création de l'ensemble de ces postes à compter du 1^{er} JUIN 2017.

CONVENTION DE TRAVAUX EXTENSION RESEAUX RUE DE BU

Afin de desservir deux lots à bâtir Route de Serville, des travaux d'extension de réseaux sont nécessaires. La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux prévoit, au travers de sa compétence « assainissement » l'extension du réseau d'eaux usées aux secteurs limitrophes non desservis.

Afin de limiter la co-activité des entreprises et de rationaliser les interventions en domaine public, il convient de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de notre commune. Ainsi la communauté d'Agglomération du pays de Dreux, compétente en matière d'assainissement, confère à la commune d'Abondant, le temps du chantier, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement.

La convention proposée précise les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et de la commune d'Abondant à l'occasion de l'aménagement de la rue concernée. La Commune d'Abondant est désignée en tant que maître d'ouvrage unique à titre temporaire.

Le coût de ces travaux d'extension du réseau d'eaux usées Rue de Bû s'élève à la somme de 18.314 Euros HT.

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexé,

Vu la délibération N°2016-246 du 19 Septembre 2016 de l'Agglomération du Pays de Dreux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Agglomération du Pays de Dreux pour la mise en œuvre de travaux d'assainissement et d'eau potable,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention.

DENOMINATION RUE

Deux permis de construire ayant été délivrés sur la Route de Serville, Madame le Maire propose de nommer cette rue « Route de Serville ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord

TARIFS 14 JUILLET

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que :

- 1) Le conseil municipal des jeunes organisera encore cette année une tombola lors du 14 Juillet :
Proposition du Prix de vente du ticket : 2 Euros
- 2) La commission fêtes et cérémonie propose un menu jambalaya au tarif de
Abondant - Adultes : 9 EUR
Abondant - Menu enfant (jusqu'à 10 ans) : 5 EUR
Hors commune – Adultes : 13 EUR
Hors commune– Menu enfant (jusqu'à 10 ans) : 6 EUR

Madame le Maire demande au Conseil Municipal sa position quant à la proposition des différents tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer :

- PRIX DE VENTE TICKET TOMBOLA : 2 Euros
- REPAS ADULTE ABONDANT : 9 Euros
- REPAS ENFANT ABONDANT (jusqu'à 10 ans) : 5 Euros
- REPAS ADULTE HORS COMMUNE : 13 Euros
- REPAS ENFANT HORS COMMUNE (jusqu'à 10 ans) : 6 Euros

EXTENSION DU PERIMETRE DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Vu l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, fixés par l'arrêté inter-préfectoral n°2016357-0002 du 22 décembre 2016,

Vu les délibérations concordantes d'une part des conseils municipaux des communes de La Madeleine de Nonancourt en date du 10 janvier 2017, de Louye en date du 21 janvier 2017, de Rueil-la-Gadelière en date du 17 janvier 2017 et de Saint-Georges-Motel en date du 20 janvier 2017, et d'autre part la délibération du conseil communautaire n°2017-12 du 6 février 2017 approuvant, en vue de leur retrait dérogatoire de la Communauté de communes « Interco Normandie Sud Eure (I.N.S.E.) » les demandes d'adhésion au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n°2017-51 en date du 24 avril 2017 proposant donc l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux par adhésion des Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'extension de périmètre, à savoir la modification de l'article 1er des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX portant sur la liste des Communes adhérentes. Les autres stipulations statutaires seront inchangées.

En effet, la délibération du Conseil Communautaire a proposé uniquement de modifier l'article 1er « COMPOSITION » des statuts en y insérant au 1er janvier 2018 les Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel.

De même, la règle de répartition des sièges demeurera celle du droit commun et aucune modification n'est envisagé. La représentation de la Commune sera donc maintenue. Enfin, chacune des communes adhérentes sera représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la procédure d'extension de périmètre emportant uniquement modification de l'article 1^{er} « COMPOSITION » des statuts et ceci pour effet au 1^{er} janvier 2018.

Le Maire sera chargé de notifier une copie exécutoire au Président de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX.

CONVENTION ATD POUR STOPS CARREFOUR RUE DE DREUX – IMPASSE DE LA PORTE DU FORT

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par l'ATD en contrepartie de la cotisation annuelle :

- Maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60.000 Euros HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60.000 Euros et 115.000 Euros HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi la Commune peut fait appel à l'Agence Technique Départementale (ATD) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Rue de Dreux avec l'Impasse de la Porte du Fort, ayant pour montant prévisionnel 1.091 Euros HT.

Madame le Maire présente la convention permettant de faire intervenir l'ATD.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter l'assistance de l'Agence Technique Départementale
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Madame le Maire à la signer avec l'ATD.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Sur la liste électorale

page	numéro	NOM
13	9	Bourdon Epouse Cérubini Catherine
103	7	Wallart Epouse Pruvost Monique
58	1	Lancezeux Epouse.Legrand Martine
2	8	Amici Epouse Riveret Francine
32		Dombrowska Epouse Loisel Erika
104	8	Zdanevitch Ivan

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Virginie Quentin :
Eclairage public : propose l'extinction totale dès que possible jusqu'au 15 aout. Accord du conseil
Planning des permanences pour les élections législatives :
La date pour le nettoyage du terrain Tellier : repoussée au 9 septembre
- Intervention de Marie-Lise Altur :
Lecture du compte-rendu de la commission transport fait par J.Miretti : des affichettes vont être distribuées pour l'inscription avant le 18 juillet, le paiement par C.B pourra être fait à partir du 15 juin. Une seule facture détaillée par famille et le prélèvement automatique sera possible.
Le vernissage pour l'expo photos de M.Micallef aura lieu samedi prochain à 11h, peu de réponses aux invitations envoyées. La soirée de clôture aura lieu à la salle polyvalente de Brissard le lundi 19 juin à 18h.
- Intervention de Virginie Huilio :
signale à nouveau un problème de voisinage au cimetière.
- Intervention de Daniel Schlich :
Signale que la porte de la salle de musique est difficile à ouvrir.
Problème de sécurité aux abords des écoles : à plusieurs reprises un camion de livraison entre dans l'école au moment de la sortie des classes le matin.
Réponse de M-T Anseaume : effectivement, cela s'est produit le mercredi et le prestataire a été prévenu. Une vérification va être faite et un rappel à l'entreprise de restauration sera fait. Ne pas hésiter à signaler rapidement si cela se reproduit.
- Intervention d'Etienne. Herbeaux :
Signale un problème avec des chiens rue de Fermaincourt. Réponse de Virginie Quentin : les gendarmes et l'ONCFS ont été avertis. La commission sécurité pour Carrefour Contact a eu lieu.
- Intervention de Guy Coënon :
Contrôle sécurité à la salle Polyvalente : il manque le compte-rendu de QUIETALIS.
Des problèmes de nuisances au terrain multi-sports, des quads, des motos font des dérapages sur le nouveau parking.
Conseil Municipal des jeunes : le 25 juin, une sortie canoë avec repas pique-nique est organisée et un nouveau conseil va être élu, des jeunes de fin de cinquième et quatrième avec quelques anciens pour les parrainer.
- Intervention de René Duval :
Demande la remise en état du terrain à la salle polyvalente.
- Intervention de Claire Barbot :
Le projet de la maison des espaces naturels d'Ecluzelles est lancé. Le début des travaux est prévu pour janvier 2018.
- Intervention de Marie-Thérèse Anseaume :
Une réunion du comité de pilotage des TAP a eu lieu le 9 mai à laquelle ont participé des représentants des enseignants, des animateurs, des ATSEM, des parents d'élèves, les directions des écoles et du centre de loisirs. Un bilan a été fait, les parents sont globalement satisfaits, les enseignants signalent une plus grande fatigue des enfants dès le jeudi, les animateurs n'ont pas d'heures de décharge pour les préparations des activités, quelques problèmes de discipline. La question des rythmes scolaires s'est posée et comme dans le programme du nouveau gouvernement un éventuel retour aux quatre jours pourrait être fait.
Une consultation auprès des parents est envisagée et sera lancée dès qu'une note officielle sera parue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,